

PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 14 janvier 2014

Communiqué de presse

REMISE D'UNE GALETTE PAR LE GROUPEMENT PROFESSIONNEL DES ARTISANS BOULANGERS-PATISSIERS DE LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS



Le groupement professionnel des artisans boulangers-pâtissiers de la région Nord - Pas-de-Calais a remis à Dominique Bur, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, une galette, ce mardi 14 janvier, confectionnée par de jeunes apprentis de l'université régionale des métiers de l'alimentation (URMA) de Tourcoing et Prouvy.

Après avoir chaleureusement remercié les apprentis, Jérôme Dulster, Jérôme Lanier, Julien Lannoo, Steeve Parmentier et Peter Delgrange, classé 4^e au dernier concours national des meilleurs jeunes boulangers, leurs formateurs et le président de la fédération régionale des boulangers pâtissiers, le préfet a rappelé que l'artisanat, avec plus de 7 500 apprentis dans le Nord – Pas-de-Calais, est le premier formateur régional, grâce à des centres de formation innovants. Il a salué l'esprit d'entreprise des artisans. Dans le Nord – Pas-de-Calais, les artisans sont à l'origine de plus de 18 % des créations d'entreprises.

Le préfet a souligné la priorité accordée par l'Etat à l'apprentissage en particulier dans l'artisanat car il correspond à une réponse adaptée au besoin de qualification et d'insertion professionnelle des jeunes et à la demande des professionnels de recruter des salariés qualifiés.

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens, l'Etat et la Région consacrent 300 millions d'euros sur 5 ans à l'apprentissage d'ici 2015.

Un pacte pour l'Artisanat a été présenté en janvier 2013 par la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme. Il s'agit de valoriser le métier d'artisan, de faciliter la vie des artisans et d'améliorer l'environnement économique des entreprises artisanales par un ensemble de mesures juridiques, fiscales et sociales. Pour concrétiser et compléter ces engagements, la ministre a présenté le 21 août dernier en conseil des ministres un projet de loi relatif à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises qui doit être soumis au Parlement prochainement.

Il s'agit de redonner du sens à la qualité d'« artisan ». Les conditions pour se prévaloir de cette qualité seront clarifiées, afin de la réserver aux personnes qui sont effectivement qualifiées par un diplôme ou une expérience professionnelle. Cette qualification sera mieux contrôlée par les chambres des métiers et les corps de contrôle habilités. La valorisation des savoir-faire des métiers de l'artisanat doit être un facteur de qualité et d'attractivité de ces secteurs formateurs et pourvoyeurs d'emploi.

L'artisanat doit être perçu par tous comme ce qu'il est, à savoir un travail de qualité, sécurisant pour le client et protecteur pour le travailleur.

Service régional de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr